



Cahiers d'histoire

46-3/4 | 2001
Varia

Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle

Magali Delavenne



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ch/457>
ISSN : 1777-5264

Éditeur

Comité historique du Centre-Est

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2001
ISSN : 0008-008X

Référence électronique

Magali Delavenne, « Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle », *Cahiers d'histoire* [En ligne], 46-3/4 | 2001, mis en ligne le 13 mai 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ch/457>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle

Magali Delavenne

- 1 Les bibliothèques publiques, très rares en France au XVIII^e siècle sauf dans les plus grandes villes, sont nées de la politique culturelle du gouvernement révolutionnaire : après la nationalisation des biens du clergé, des émigrés et des académies, l'État révolutionnaire se trouve en possession d'un très grand nombre de livres qu'il décide de mettre à la disposition de la nation en créant des dépôts de livres destinés à la consultation libre et gratuite. En 1803, un décret met en place la structure des bibliothèques municipales en confiant aux villes la responsabilité et l'entretien des collections nationales : après ce désengagement de l'État central, le développement des bibliothèques municipales au cours du XIX^e siècle se révèle très inégal selon la taille et la richesse de la municipalité, mais aussi selon la volonté réelle de développement de la lecture publique au niveau local. Mais la nature des fonds confisqués, issus pour l'essentiel des riches bibliothèques des communautés religieuses, entre en contradiction totale avec la vocation d'information et d'instruction publique qui est assignée aux bibliothèques. Handicapées par leur obligation de conservation des documents précieux et anciens, les bibliothèques municipales restent longtemps de simples dépôts consacrés à la protection des vestiges du passé, plus proches des "musées de livres" que des bibliothèques modernes, et réservées à un public très étroit composé d'érudits et de notables. Dès l'origine, les bibliothèques municipales sont ainsi confrontées à l'incompatibilité profonde entre leurs deux missions, la mission d'information ou d'instruction publique, et la mission de conservation des documents précieux.
- 2 À Lyon, la première bibliothèque publique, gérée par la ville, est ouverte au XVIII^e siècle dans les locaux du collège de la Trinité. Elle devient bibliothèque municipale après la Révolution. Par ailleurs, dès 1831, la ville ouvre une seconde bibliothèque municipale au Palais des arts, et organise la répartition thématique des collections municipales : la bibliothèque du lycée ou grande bibliothèque regroupe les ouvrages concernant l'histoire, la philosophie et les belles-lettres ; la bibliothèque du Palais des arts les ouvrages

concernant les sciences et les beaux-arts. À partir de 1872, des bibliothèques populaires sont ouvertes dans les six mairies d'arrondissements pour pratiquer le prêt à domicile de proximité : la bibliothèque du lycée s'insère donc dans un réseau de lecture publique municipal.

- 3 L'analyse sociale du lectorat de cette bibliothèque et des pratiques de lecture dont elle est le lieu, réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise d'histoire soutenue sur ce sujet en juin 2000¹, touche aux problèmes de la politique culturelle et de la lecture publique : elle représente donc un enjeu d'histoire culturelle et sociale. L'analyse approfondie d'une source exceptionnelle, les registres de prêt, permet de répondre à trois grandes questions : qui sont les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle ? Comment sont-ils sélectionnés ? Quelles pratiques de lecture se développent dans le cadre du prêt à domicile ?
- 4 Le premier temps de cette réflexion sera donc consacré à l'analyse sociale du lectorat de la bibliothèque municipale de Lyon. Cette analyse s'appuie sur une source particulière, les registres de prêt, et révèle la fermeture de la bibliothèque, pratiquement réservée en fait aux enseignants et aux notables. Les sources disponibles pour contribuer à l'étude de la bibliothèque municipale de Lyon sont nombreuses, mais inégales : alors que le prêt à domicile représentait au XIX^e siècle une activité marginale des bibliothèques municipales, il est omniprésent dans les archives, et on ne dispose plus aujourd'hui d'aucune source concernant la consultation et la lecture sur place, qui constituaient alors l'essentiel de l'activité de la bibliothèque. Hormis les témoignages et les rapports statistiques, aucune source ne traite des 70 000 lecteurs qui, selon Édouard Herriot, fréquentent chaque année, à la fin du siècle, les salles de consultation sur place. La domination écrasante de l'information concernant le prêt à domicile tend à éclipser et à marginaliser les autres formes de lecture. Pratique minoritaire, exceptionnelle, le prêt à domicile se doit d'être particulièrement encadré, pour la sécurité des documents et pour le bon fonctionnement de l'établissement. C'est pourquoi il a laissé tant de traces et d'archives : les registres de prêt bien sûr, mais aussi les demandes écrites de prêt, les articles réglementaires, les courriers disciplinaires destinés aux retardataires et les plaintes ou réclamations. Les pratiques majoritaires en revanche ne donnent lieu qu'à très peu de traces écrites, dans la mesure où ce qui est ordinaire n'est pas jugé digne d'être consigné. Comme l'accès direct aux livres n'était pas en vigueur dans les bibliothèques municipales du XIX^e siècle, on sait que les lecteurs sur place devaient compléter un bulletin de demande sur lequel figuraient le titre et la cote de l'ouvrage demandé. Mais ces documents n'ont pas été conservés, à l'exception de quelques épaves retrouvées au milieu des liasses de correspondance interne. Ainsi, la nature des sources elle-même nous impose de privilégier l'étude du lectorat du prêt, puisque le lectorat ordinaire n'est pas accessible à l'analyse historique.
- 5 Le prêt à domicile est pratiqué à la bibliothèque municipale de Lyon de façon reconnue et régulière depuis la réforme du règlement de 1875. Or, la pratique du prêt impose la tenue de registres qui permettent de savoir avec précision où se trouvent les ouvrages prêtés et de vérifier leur retour dans les délais prévus pour les réclamer le cas échéant, procédure fixée précisément par le règlement de 1875. Cependant, les premiers registres n'ont pas été conservés et les bibliothécaires se sont plaints régulièrement de leur mauvaise tenue. On ne dispose donc en vérité que de quatre registres exploitables, qui concernent la période 1899-1911. Ces registres de prêt renferment plusieurs séries d'informations : des renseignements personnels permettant l'identification individuelle, administrative,

professionnelle et sociale des lecteurs (nom du lecteur, adresse et profession), des renseignements bibliographiques permettant l'identification précise des ouvrages empruntés (titre de l'ouvrage, nom de l'auteur et cote bibliographique), enfin la mention des dates d'emprunt et de retour de l'ouvrage, ainsi que les éventuels prolongements ou pertes. Néanmoins, l'identification des lecteurs comporte une certaine marge d'erreur et d'imprécision liée à des lacunes de la documentation : dans les registres, certains renseignements sont souvent occultés, par exemple la profession qui n'est pas toujours précisée, ou le domicile, régulièrement confondu avec le lieu de travail (ainsi, les enseignants et les étudiants tendent assez généralement à indiquer en guise d'adresse " Lycée " ou " Faculté "). Un certain nombre de cas n'ont pas pu être tranchés avec certitude, faute de connaître le prénom du lecteur, qui aurait permis de l'identifier au sein de son foyer (il est en général impossible de savoir si le lecteur est le mari ou l'épouse, le père ou le fils). De même, la rigueur de la tenue des registres ne permet pas une identification systématique et absolument certaine des ouvrages : souvent, le titre de l'ouvrage est incomplet ou même inconnu, l'employé ne précisant que le nom de l'auteur ; parfois encore, il est difficile de différencier le nom de l'auteur et celui de l'ouvrage, simplement écrits côte à côte.

- 6 L'étude approfondie du prêt à domicile a été limitée aux deux années qui encadrent cette période, de façon à pouvoir reconstituer l'évolution de la pratique du prêt à domicile sur une décennie, entre 1899 et 1910, en opérant une coupe statistique transversale. Ce choix se révèle particulièrement pertinent dans la mesure où il permet d'aborder deux politiques du prêt différentes — et même opposées —, menées par les deux conservateurs successifs de la bibliothèque municipale de Lyon : Félix Desvernay, qui est administrateur de la bibliothèque en 1899, et Richard Cantinelli, bibliothécaire en chef en 1910. Ces deux hommes correspondent à deux modèles, à deux temps du processus de professionnalisation des métiers des bibliothèques. En effet, Félix Desvernay est un érudit lyonnais, ancien journaliste radical, animateur de la Commission du vieux Lyon, choisi pour diriger la bibliothèque en vertu de ses talents littéraires et de son amour des livres. En revanche, Richard Cantinelli est en 1903 le premier bibliothécaire recruté sur concours à Lyon, c'est-à-dire ayant reçu une réelle formation professionnelle et scientifique : il n'est pas issu du milieu intellectuel ou de l'érudition lyonnaise. Bibliothécaire en chef, il est responsable de toutes les bibliothèques municipales de Lyon, pas seulement de la bibliothèque du lycée, et il a sous ses ordres les bibliothécaires qui les dirigent. La comparaison des deux registres donnera donc lieu à une réflexion sur l'influence du bibliothécaire sur la sélection des lecteurs autorisés au prêt à domicile et sur l'évolution des critères déterminant cette sélection en fonction de la personnalité des bibliothécaires. L'analyse de ces deux années témoins, séparées par une décennie, permet de reconstituer une évolution générale de la lecture publique et de distinguer, voire d'opposer deux politiques conservatoires.
- 7 L'analyse sociale du lectorat fondée sur ces registres révèle la fermeture frappante du service de prêt : elle est numérique, démographique, mais surtout sociologique. D'un point de vue strictement quantitatif, le prêt apparaît tout d'abord comme une pratique exceptionnelle qui n'est réservée qu'à un petit nombre de lecteurs privilégiés : en 1899, 354 lecteurs empruntent des ouvrages, seulement 187 en 1910. Rapporté à l'ensemble de la population lyonnaise, qui atteint alors 465 000 habitants ², le nombre d'emprunteurs est absolument négligeable, représentant moins d'un emprunteur pour mille habitants en 1899, moins de 0,5 en 1910. Le prêt ne concerne qu'une frange très minoritaire de la

population lyonnaise, malgré la mission de service public et d'éducation populaire que les responsables de la bibliothèque revendiquent régulièrement. Les lecteurs du service de prêt sont minoritaires si on les compare au nombre de lecteurs des salles de consultation sur place : selon le bibliothécaire, la bibliothèque municipale de Lyon accueillait presque 50 000 lecteurs par an en 1889, et selon le maire Édouard Herriot, elle recevait jusqu'à 70 000 lecteurs par an vers 1912. Au sein de la bibliothèque municipale de Lyon, le service de prêt est un service minoritaire, qui concerne un lectorat particulier et un fonds particulier.

- 8 Ce lectorat privilégié et minoritaire frappe par son homogénéité démographique : il est massivement masculin et d'âge mûr. En 1899, il n'y a que 31 femmes parmi les 354 lecteurs ; en 1910, elles sont 22 sur 187 lecteurs, soit 8,8 % la première année et 11,8 % la seconde. Cependant, il ne s'agit que des lectrices qui ont pu être clairement identifiées comme femmes et qui font précéder leur nom de la mention "Madame" ou "Mademoiselle" ; il n'a pas été tenu compte de tous les cas douteux. On peut remarquer par ailleurs que ces femmes sont exclusivement enseignantes (12), étudiantes (13) ou rentières (6). Une seule d'entre elles, Mme Desparmet-Ruello, directrice du lycée de jeunes filles, occupe un important poste de responsabilité : les autres tiennent des rangs inférieurs dans la hiérarchie de l'Instruction publique (elles sont le plus souvent institutrices ou enseignantes à domicile), ou n'exercent pas d'activité professionnelle. Par ailleurs, si les lecteurs ne précisent pas leur âge, on peut distinguer deux groupes parmi eux : celui des "adultes", qui déclarent une profession, et celui des "jeunes", qui se déclarent étudiants, ou plus rarement lycéens. Ainsi défini, le lectorat jeune représente 18 % des lecteurs en 1899 avec 64 étudiants, mais seulement 6 % en 1910 avec 11 étudiants, ce qui révèle la méfiance croissante des responsables, en particulier de Richard Cantinelli, à l'égard de la lecture des jeunes gens, qui sont exclus du prêt et renvoyés vers la bibliothèque universitaire. D'une façon générale, on peut dire que ce corpus est représentatif d'un "vieux lectorat", par opposition aux "nouveaux lecteurs"³ qui apparaissent au XIX^e siècle : les femmes, les enfants et les ouvriers. Le lectorat du service de prêt est nettement fermé sur les élites intellectuelles traditionnelles : alors que la lecture publique et la relation à l'écrit évoluent au XIX^e siècle, la bibliothèque municipale reste le conservatoire d'un ordre ancien de la lecture, confisquée par un lectorat massivement masculin, adulte et dominé par les notables.
- 9 En effet, la fermeture du lectorat est particulièrement nette du point de vue sociologique : le corpus est extrêmement homogène et limité à trois groupes sociaux, les notables, les enseignants et les métiers du livre. Les enseignants représentent près de la moitié des emprunteurs : 46,3 % en 1899 et 47,1 % en 1910. Les professions intellectuelles et les métiers du livre sont représentés à hauteur de 24,8 % en 1899, 32,6 % en 1910 : il s'agit de journalistes, d'hommes de lettres, d'employés et de fonctionnaires, en particulier les employés de bibliothèque, les fonctionnaires de mairie et les archivistes, mais aussi d'imprimeurs, de libraires, etc. Enfin, on retrouve parmi les lecteurs toutes les professions traditionnelles des notables lyonnais : le clergé, l'armée, la magistrature et le barreau, la médecine, mais également la banque et l'industrie. En revanche, les ouvriers sont totalement absents de ce corpus : constat significatif concernant la bibliothèque municipale d'une ville qui passe au XIX^e siècle pour une métropole industrielle et compte une population ouvrière importante. Cette absence n'est pas révélatrice d'une politique assumée d'exclusion des ouvriers de la bibliothèque municipale mais apparaît avant tout comme le résultat de l'inadaptation de la grande bibliothèque aux besoins du lectorat

populaire. Alors que les responsables de la bibliothèque mettent en avant l'ouverture de la grande bibliothèque à tous les milieux, et notamment aux ouvriers, ce discours reste impuissant face à l'inadaptation profonde de l'établissement : le monde ouvrier compose le lectorat privilégié des bibliothèques populaires, qui sont nombreuses à Lyon, en particulier la bibliothèque populaire protestante qui existe depuis le Second Empire⁴, et les bibliothèques populaires municipales ouvertes en 1872. En effet, le prêt semble entièrement réservé aux élites traditionnelles, qui dominent massivement le lectorat : il y a domination des élites au sein même de chaque groupe ou milieu professionnel. Dans chaque catégorie sociale ou professionnelle, la sélection dégage l'élite : parmi les fonctionnaires, ce sont les chefs de bureaux qui dominent, comme dans le corps enseignant, où les universitaires sont aussi nombreux que les professeurs du secondaire. Parmi les militaires, il n'y a pas de simples soldats mais uniquement des officiers. La répartition géographique des lecteurs dans la ville est particulièrement significative : elle révèle un habitat extrêmement concentré qui recoupe la ségrégation spatiale traditionnelle de la ville de Lyon. Parmi les adresses lyonnaises, les deuxième et sixième arrondissements dominent très nettement, représentant à eux seuls plus de la moitié des adresses. Cette répartition recoupe notamment l'analyse d'Yves Grafmeyer sur la localisation des membres du *Tout Lyon Annuaire*⁵ : il s'agit de quartiers réputés pour être le domaine de prédilection des élites. Au-delà du cadre administratif des arrondissements, l'étude plus précise des adresses révèle une concentration particulièrement spectaculaire dans certains quartiers de faible superficie, voire dans certaines rues ou même dans certains immeubles (par exemple ceux qui abritent des communautés religieuses à Fourvière ou Ainay). La première localisation des lecteurs est sans conteste le quartier Ainay, " lieu d'élection des familles aristocratiques dès le XVIII^e siècle et principal bastion de la Bourgeoisie locale tout au long du siècle " ⁶. Le quartier Bellecour, le quartier du Parc et le quartier des Brotteaux dans le 6^e arrondissement, le quartier de la préfecture dans le 3^e arrondissement, et le quartier de Fourvière concentrent les autres adresses.

- 10 Ces caractéristiques sociales du lectorat de la bibliothèque municipale de Lyon ne sont pas monolithiques et figées, mais connaissent une évolution très nette entre 1899 et 1910 : au cours de cette décennie, le monopole de l'enseignement se renforce et conduit à l'effacement relatif des autres catégories professionnelles. Cette évolution est ambivalente : d'une part, le corpus ne s'identifie plus seulement à une liste de notables, mais d'autre part, il s'est sociologiquement resserré autour du noyau enseignant et érudit, excluant peu à peu les corps de métiers qui étaient marginalement représentés en 1899. La bibliothèque municipale de Lyon apparaît de plus en plus comme une seconde bibliothèque universitaire, réservée de fait aux professeurs. Certes, la proportion d'étudiants diminue nettement en 1910, à la suite de mesures de restriction prises par Cantinelli, mais la représentation de toutes les autres professions enseignantes a sensiblement progressé. Le monde de l'enseignement représente 47,1 % des emprunteurs, et les professeurs du secondaire, avec 15,5 %, forment le premier groupe professionnel parmi les emprunteurs : ils enseignent dans différents établissements, le lycée Ampère, le lycée de Saint-Rambert, le lycée annexe sur l'avenue de Saxe et le lycée de jeunes filles aux Brotteaux. Plus qu'une domination quantitative, la domination des enseignants dans le lectorat du prêt est avant tout qualitative, car les enseignants sont les plus gros emprunteurs. Tous les groupes enseignants empruntent plus que la moyenne : en moyenne 13,8 ouvrages par an pour les universitaires, 19,8 pour les instituteurs, contre seulement 11,3 pour l'ensemble des lecteurs. Le monde enseignant concentre ainsi plus de la moitié des emprunts (52,5 %).

- 11 La restriction du lectorat et sa fermeture sur les milieux de la recherche et de l'enseignement entraîne l'effacement relatif de toutes les autres catégories, qui étaient marginalement représentées en 1899. Alors que le corpus de Félix Desvernay s'étendait à presque toutes les branches de la société, celui de Richard Cantinelli est plus fermé : le monde de l'industrie disparaît totalement, comme celui de la banque et du commerce. Les artisans ne sont plus que deux emprunteurs en 1910. Les notabilités traditionnelles connaissent également un recul sensible : les magistrats ne sont plus que 5,9 % du lectorat, contre 7,9 % en 1899, et le clergé connaît un véritable effondrement, ne représentant plus que 2 % du lectorat, contre 5,9 % en 1899. De même, le public traditionnel de rentiers et de propriétaires fonciers qui étaient familiers de la bibliothèque en 1899 s'est effacé : les rentiers ne représentent plus en 1910 que 2,1 % des emprunteurs. La catégorie des hommes de lettres, liée aux rentiers, a subi le même sort : il n'y a plus qu'un seul emprunteur se déclarant "homme de lettre" en 1910, contre quinze en 1899. À ceux qui apparaissent désormais comme des "dilettantes" de la lecture, pratiquant l'histoire, la philosophie ou la littérature comme un loisir intellectuel, Richard Cantinelli semble préférer les "véritables travailleurs", les lecteurs professionnels : professeurs, universitaires, archivistes et fonctionnaires. Ainsi, l'évolution du lectorat entre 1899 et 1910 semble renforcer la fermeture de cette petite oligarchie de plus en plus uniforme qui n'est pratiquement plus qu'une congrégation enseignante. Au début du XX^e siècle, le lectorat autorisé ne s'identifie plus totalement, comme c'était le cas auparavant, avec les classes dirigeantes et la bourgeoisie des beaux quartiers, mais il s'identifie totalement à l'élite scientifique, administrative, enseignante et universitaire.
- 12 Cependant, cette analyse sociologique et culturelle est biaisée par la nature même des sources : le prêt à domicile n'est pas une pratique courante et régulière, au contraire elle est considérée comme une faveur exceptionnelle accordée par la municipalité à quelques lecteurs sérieux et dignes de confiance. Les lecteurs qui ont accès au prêt et dont les lectures sont consignées dans le registre de prêt ne représentent donc pas tous les usagers potentiels de la bibliothèque municipale de Lyon, mais constituent une élite sélectionnée, triée par l'administration municipale sur des critères fluctuants : le corpus ainsi dégagé est plus représentatif d'une certaine conception de la mission de la bibliothèque et d'une certaine politique de la lecture publique que des réalités générales de la lecture à Lyon au XIX^e siècle. L'analyse des registres de prêt comme un échantillon statistique représentatif et neutre dans le sens d'une étude sociale des pratiques de lecture serait à ce titre illusoire et impossible. En revanche, les sources permettent, par leur ambiguïté même, d'analyser les représentations de la bibliothèque municipale et de la lecture publique qui déterminent la sélection des lecteurs, et par voie de conséquence, leurs pratiques de lecture : il faut déterminer avant tout comment ces lecteurs sont sélectionnés.
- 13 La composition sociale du lectorat a révélé une fermeture frappante de la bibliothèque municipale de Lyon qui n'est fréquentée en fait que par les élites sociales et culturelles. Mais cette fermeture n'est pas naturelle, elle résulte de l'exclusion de toute une série de lecteurs potentiels auxquels l'institution refuse le prêt de livres. L'évolution des critères de sélection selon les attentes et les priorités des deux bibliothécaires influence donc profondément la composition du corpus. Dans tous les cas, ces critères de sélection sont révélateurs d'une représentation idéologique de la lecture publique et d'un discours particulier.

- 14 La sélection des lecteurs est tout à fait réglementaire : elle est pensée comme une politique de régulation de l'accès au prêt à domicile, qui doit garantir la sécurité des collections et le bon fonctionnement de la bibliothèque. En effet, le prêt à domicile n'est pas considéré au XIX^e siècle comme la vocation première d'une bibliothèque municipale. Les réticences sont très nombreuses quant à l'autorisation du prêt à domicile qui compromet la sécurité des fonds publics et écarte des collections certains ouvrages dont le public entier sera privé pendant une durée indéterminée, pour le bénéfice d'un seul. En effet, la collection de la bibliothèque au XIX^e siècle est relativement limitée et compte peu de doubles. Si certains ouvrages sont prêtés, un lecteur pourra faire le déplacement jusqu'à la bibliothèque et se trouver dans l'impossibilité de consulter l'ouvrage en question, provisoirement absent des collections publiques. Le prêt à domicile est perçu comme un détournement, puisque la bibliothèque a pour vocation d'être le dépôt des connaissances nationales, ouvertes à tous et disponibles en permanence. Les lecteurs eux-mêmes s'insurgent contre les "abus" du prêt et se plaignent de ces livres "prêtés à tout venant", qui ne sont pas disponibles à la bibliothèque. De plus, les bibliothécaires entretiennent une grande méfiance vis-à-vis des lecteurs, qui peuvent dégrader ou voler des volumes, et ils "n'autorisent qu'à contrecœur les professeurs et les étudiants à emprunter des livres"⁷. En 1885, un article polémique publié dans le journal lyonnais *La Gaule* est emblématique de cette conception conservatrice de l'institution et montre combien le refus du prêt peut être violent : "Prêter des livres, c'est les jeter à la rivière ; passe pour les bibliothèques des mairies, qui ne doivent posséder que des livres usuels, de spécialité, que pour cela on peut laisser sortir ; mais, faire des collections des monuments de l'histoire, de la littérature, des arts, des sciences, un cabinet de lecture, un bureau de location, un livre de sorties et jamais d'entrées, c'est une aberration"⁸. Mais d'un autre côté, le prêt est encouragé par les partisans de la lecture publique dans la mesure où il peut permettre aux lecteurs d'accéder aux livres en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque. En effet, la bibliothèque municipale ouvre exclusivement la journée et se coupe par nature des classes laborieuses qui doivent travailler pendant la journée : elle refuse l'adaptation des horaires d'ouverture aux contraintes du monde du travail. Elles se replie donc sur une catégorie de "lecteurs professionnels" qui n'ont pas d'autre activité que la lecture ou la recherche : la lecture reste ainsi le privilège aristocratique de ceux qui ne doivent pas travailler pour gagner leur vie.
- 15 Le prêt à domicile représente un enjeu idéologique crucial dans le fonctionnement de la bibliothèque municipale de Lyon, car il cristallise les contradictions entre les différentes missions de la bibliothèque : la mission d'information qui l'oblige à une plus large ouverture au public et la mission de conservation qui lui impose de protéger avant tout les ouvrages. Dans ces conditions, le règlement qui régit le prêt ne peut être qu'un compromis entre plusieurs impératifs contradictoires. Ce compromis est trouvé au terme d'une longue évolution du règlement, au sein de laquelle se distinguent deux phases : jusqu'en 1875, le prêt à domicile est théoriquement interdit mais toléré comme une pratique exceptionnelle, empirique et presque clandestine, grâce à un accord secret établi entre le maire et le bibliothécaire. Mais cette pratique apparaît injuste et arbitraire et compromet le bon fonctionnement de l'établissement, dans la mesure où les responsables ne respectent pas leur propre règlement et où les lecteurs ne sont pas informés des modalités réelles de fonctionnement de ce service qui est quasi clandestin. Sous l'influence du bibliothécaire Jean-Baptiste Monfalcon, le règlement évolue dès 1874 et le prêt à domicile sort de la clandestinité. Monfalcon régularise la pratique du prêt à

domicile en ajoutant au règlement révisé un chapitre de plusieurs articles sur le fonctionnement du prêt : “ Le droit d’emprunter des livres à la Bibliothèque de la Ville n’existe pour personne dans un sens absolu. [...] Mais le prêt restreint, le prêt renfermé dans certaines conditions strictement observées a beaucoup d’avantages et peut être maintenu sans de grands inconvénients. Les livres sont faits pour être lus, mais sous quelques restrictions que l’intérêt de leur conservation exige ”⁹. Un an plus tard, en 1875, le troisième règlement fixe les modalités définitives du prêt : “ Aucun livre de la bibliothèque ne pourra être prêté par le Conservateur si ce n’est à des personnes connues de lui et sous sa responsabilité ”¹⁰. Toutefois, le prêt à domicile n’est reconnu que comme une pratique exceptionnelle : ce n’est pas un droit du lecteur mais une faveur consentie par la ville et par le bibliothécaire. Les emprunteurs sont donc choisis par les responsables de la bibliothèque municipale de Lyon, sélectionnés, triés sur le volet. C’est pourquoi le processus et les critères de sélection sont aussi intéressants et significatifs que la composition du lectorat autorisé en elle-même. Ce compromis élaboré à la bibliothèque municipale de Lyon n’est pas une originalité lyonnaise : selon Noë Richter, la plupart des bibliothèques municipales du XIX^e siècle ont adopté ce genre de dispositions pour réguler et limiter l’accès au prêt : “ On s’en tient souvent à des solutions médianes : limitation du prêt aux enseignants, aux étudiants et aux "personnes honorablement connues" autorisées par les Maires ”¹¹.

- 16 Il existe donc une liste de lecteurs privilégiés qui peuvent emprunter des livres. Les emprunteurs obtiennent du maire une autorisation annuelle, qui peut éventuellement être renouvelée l’année suivante ; ils sont radiés de la liste en cas de manquement au règlement, de retard ou perte d’ouvrages. La sélection des lecteurs se déroule en trois temps : avant tout, le lecteur adresse à l’administration une demande plus ou moins détaillée. Les plus complètes précisent le genre d’ouvrages que le lecteur souhaite emprunter, le travail dans le cadre duquel il a besoin de recourir au prêt, présentent plusieurs arguments valables en faveur de leur autorisation ou font valoir la recommandation d’un personnage haut placé qui atteste de leur fiabilité et de leur honorabilité. Les arguments invoqués sont peu nombreux et se répètent souvent : c’est toujours la nécessité professionnelle, l’indisponibilité pendant les heures d’ouverture de la bibliothèque, l’éloignement de Lyon ou l’immobilisation matérielle pour cause de maladie. Cette correspondance relève d’un discours extrêmement convenu qui répond aux attentes stéréotypées et aux critères traditionnels des responsables de la sélection : c’est un argumentaire de convention, une rhétorique plus ou moins hypocrite, dans tous les cas superficielle. Le maire qui reçoit la demande lance ensuite une enquête administrative auprès du bibliothécaire qui rend un avis favorable ou défavorable pour chaque demande, mais c’est au maire que revient la décision finale. Cette enquête consiste à vérifier les arguments avancés par le solliciteur dans sa lettre, à prendre des renseignements sur son sérieux, enfin à déterminer si les ouvrages dont il a besoin peuvent être autorisés à sortir de la bibliothèque municipale sans nuire à leur conservation ni aux besoins des autres lecteurs. En 1896, dans le cadre du dossier d’autorisation de Mme Marie Revenu, se trouve ainsi une lettre de l’administrateur Félix Desvernay, précisant à l’intention du maire que “ les renseignements pris sont excellents ” et que cette demande “ paraît digne d’intérêt ”¹². Il existe par ailleurs certaines catégories d’emprunteurs dits “ de droit ”, qui peuvent être autorisés à emprunter des ouvrages sans enquête administrative, leur seule position sociale garantissant leur fiabilité et légitimant leur accès au prêt : il s’agit des universitaires, des professeurs, des instituteurs, mais aussi de tous les “ savants ” reconnus comme tels.

Cette sélection des lecteurs n'est pas transparente et affichée : elle reste en partie officieuse, résulte de tractations secrètes entre les lecteurs et le maire ou le bibliothécaire qui occupent des postes de pouvoir dans le processus de sélection. Si c'est au maire que revient la décision finale, il doit néanmoins s'en remettre au bibliothécaire pour évaluer le sérieux des postulants : c'est donc le bibliothécaire qui est véritable juge de l'opportunité d'un prêt. L'importance du bibliothécaire dans le processus de sélection explique l'influence de sa personnalité sur l'évolution des critères de sélection, qui sont très fluctuants pendant la période étudiée.

- 17 En effet, les critères retenus comportent un certain degré d'arbitraire et d'injustice : ils ne sont pas objectifs, explicites, clairement définis par le règlement, mais dépendent de l'appréciation du bibliothécaire. Le refus ou le consentement municipal dépend essentiellement de la manière dont le lecteur est perçu par l'administration, ainsi que des attentes et des critères de jugement des bibliothécaires successifs. Il existe deux impératifs fondamentaux pour autoriser un prêt : la nécessité du prêt et le sérieux du lecteur. Pour que la bibliothèque accorde le prêt d'un ouvrage, il faut que le lecteur puisse prouver que ce prêt est absolument nécessaire, c'est-à-dire qu'il est pour une raison ou pour une autre, incapable de se plier à la règle commune du travail sur place pendant les heures d'ouverture. Par ailleurs, pour que la bibliothèque accepte de lui confier provisoirement une partie des collections publiques, le lecteur doit apporter des garanties de sa fiabilité et de son sérieux. Cette appréciation du sérieux d'un lecteur est extrêmement subjective et se réduit, en pratique, à l'honorabilité et à la réputation du lecteur, ce qui revient à favoriser systématiquement les élites reconnues qui sont jugées seules dignes d'emprunter des ouvrages. Mais ces deux types de critères peuvent se combiner de manières différentes selon que le bibliothécaire accorde la priorité à l'un ou à l'autre : Félix Desvernay, entre 1891 et 1903, prend d'abord en compte la personnalité du lecteur, sa réputation et ses qualités ; en revanche, Richard Cantinelli, entre 1904 et 1912, retient le travail entrepris par le lecteur et la nécessité scientifique du prêt. Ils développent ainsi de véritables politiques conservatoires : c'est véritablement la personnalité et les orientations du bibliothécaire qui déterminent la composition du lectorat autorisé pour les deux années étudiées.
- 18 La sélection opérée par Félix Desvernay en 1899 privilégie la personnalité du candidat ainsi que les critères de confiance et de respectabilité. Pour prendre sa décision, il s'appuie sur ce qu'il sait des qualités personnelles du candidat : lorsque celui-ci est peu connu, il doit produire des recommandations et des garanties. C'est pendant l'administration de Desvernay que les recommandations sont les plus fréquentes : pour les lecteurs, elles semblent pratiquement indispensables. En 1897, Mlle Cluzel s'adresse à un ami de son père, conseiller général de l'Allier, pour appuyer sa demande auprès du maire de Lyon car elle " ne connaît personne à Lyon pouvant la recommander " ¹³. Sans cette démarche, la jeune fille pensait sans doute ne pouvoir obtenir l'autorisation. De même, M. Pattay, qui n'a pas de famille à Lyon pour le recommander, propose au maire le versement d'une caution en espèces visant à remplacer la recommandation ¹⁴ : la recommandation d'une famille connue dans la ville est considérée comme une garantie qui doit protéger la bibliothèque contre le risque de vol d'un ouvrage par l'emprunteur. De même, la familiarité avec le maire est souvent déterminante : en 1896, avec des motifs et un argumentaire comparables, Marie Revenu ¹⁵ et David Chateignier ¹⁶ ne reçoivent pas la même réponse, car l'une est connue de l'édile et fait valoir ces relations dans sa demande de prêt, l'autre non. En revanche, les lecteurs qui ont un certain statut et une

certaine position sociale n'ont pas besoin de ce genre de recommandations, car leur notoriété impose la confiance au bibliothécaire et garantit leur responsabilité. C'est le cas des grands notables, propriétaires fonciers ou rentiers, des industriels, des hauts fonctionnaires : leur statut social suffit à les recommander. La sélection de Félix Desvernay comprend ainsi plusieurs grandes personnalités locales dont la notoriété tient lieu de garantie : deux doyens de faculté, le recteur d'académie, le préfet du Rhône, un conseiller municipal, le consul des États-Unis, deux banquiers et deux industriels. La sélection des lecteurs est dirigée par le présupposé que les personnages importants et reconnus doivent se montrer plus sérieux et plus soigneux que les autres. C'est pourquoi il est plus délicat pour un employé, ne disposant pas de relations haut placées, d'obtenir une autorisation que pour un directeur de service. La notion de lecteurs sérieux rejoint ainsi celle de lecteurs recommandables. Cependant, les critères de sélection ne visent pas consciemment à privilégier les couches supérieures de la population. Il s'agit simplement de choisir des emprunteurs "de confiance", ce qui conduit inconsciemment l'administrateur à choisir des membres de la bourgeoisie, c'est-à-dire de son propre milieu. C'est ce choix qui explique la composition sociale du lectorat de 1899.

- 19 En 1910, Richard Cantinelli restreint de façon drastique l'accès au prêt : de 354 à 187 personnes, le lectorat autorisé a presque été divisé par deux. Pour limiter l'accès au prêt, Cantinelli accorde des autorisations exceptionnelles pour un ou plusieurs ouvrages dont le titre est spécifié, et non des autorisations nominatives illimitées, comme le faisaient ses prédécesseurs. Pour les lecteurs plus "sérieux", qui se livrent à des travaux suivis, il accorde des autorisations permanentes, mais à durée limitée de deux mois, trois mois, six mois ou un an. Ces autorisations ne sont pas automatiquement renouvelables : il faut redemander l'autorisation régulièrement et pour l'obtenir, celle-ci doit rester pertinente et nécessaire selon les critères du bibliothécaire. Il fixe un seuil objectif qu'il ne s'autorise pas à dépasser, un nombre maximum de lecteurs autorisés à emprunter : ainsi, il ramène très rapidement le nombre d'emprunteurs en dessous de 200 par an. De nombreux candidats sont donc repoussés. Lorsqu'il refuse des autorisations, Cantinelli a recours à deux types d'arguments : il invoque ce seuil infranchissable, le *numerus clausus* qu'il a fixé lui-même, en marge du règlement, ou bien oriente les lecteurs vers d'autres bibliothèques qu'il juge plus adaptées à leurs besoins : la bibliothèque universitaire pour les étudiants, et les bibliothèques populaires pour les ouvrages contemporains d'usage courant (manuels et romans). Il révèle ainsi sa volonté de ramener la bibliothèque du lycée à sa vocation de conservation et de lecture érudite, qu'il juge incompatible avec la pratique du prêt. Il insère la bibliothèque dans un système, un réseau de lecture publique, au sein duquel elle doit rester un dépôt réservé aux collections classées et une bibliothèque de référence pour les lettres, l'histoire, la philosophie et les sciences humaines. Les lecteurs qui ne correspondent pas à cette ligne très précise sont orientés vers les autres bibliothèques sur lesquelles la grande bibliothèque se décharge de sa mission d'information, pour mieux se consacrer à la conservation de ses richesses. Les critères de sélection sont différents : avec le premier bibliothécaire professionnel, le critère scientifique supplante définitivement le critère de reconnaissance et de notoriété. Contrairement à Félix Desvernay, Richard Cantinelli ne prend plus en compte la personnalité du lecteur mais son travail : il ne semble pas accorder d'importance aux argumentaires personnels et aux recommandations, ni au statut social des solliciteurs. Lorsqu'il entre en négociations avec un lecteur, il lui demande toujours de préciser le "caractère scientifique des travaux" qu'il poursuit, ainsi que la nature des ouvrages qu'il souhaite emprunter, de façon à vérifier que l'autorisation de prêt lui sera véritablement

utile et nécessaire. Alors que Desvernay fléchissait devant la notoriété de certains lecteurs, ne pouvait pas refuser le prêt aux doyens et aux banquiers, Cantinelli ne se préoccupe que de déterminer si un prêt est indispensable ou non. L'admission au prêt cesse donc définitivement d'être objet de prestige. On peut voir un symptôme de cette évolution dans l'augmentation du nombre de professions inconnues. Alors qu'en 1899 les emprunteurs déclaraient systématiquement leur profession (mais moins souvent leur adresse), en 1910, 25 lecteurs n'ont pas indiqué leur profession et n'ont pas pu être identifiés (ils représentent, en proportion, le deuxième groupe professionnel avec 13,4 % du lectorat.) Cette évolution est significative car elle montre que l'importance accordée à la profession dans le processus de sélection a diminué. Il ne suffit plus d'exercer une profession prestigieuse pour accéder au prêt, mais il faut pouvoir justifier d'une nécessité scientifique du prêt. C'est ce qui explique le resserrement sociologique du lectorat autour des milieux de l'enseignement et de la recherche pour lesquels l'emprunt de livres est une nécessité professionnelle. Cantinelli a simplement substitué à l'élitisme social un élitisme intellectuel strict et austère qui se ressent sur la nature des ouvrages empruntés et sur les pratiques de lecture.

- 20 Cette politique particulière de la lecture, reposant sur la sélection des lecteurs, est révélatrice d'une conception utilitaire de la lecture et d'une représentation idéologique des missions de la bibliothèque municipale qui apparaît clairement dans le discours des responsables de la bibliothèque : les bibliothécaires et la mairie. Ce discours sur la lecture est conforme aux représentations courantes de la lecture au XIX^e siècle : il valorise fortement la lecture de travail et condamne la lecture de loisir. En effet, le discours des responsables et des usagers est marqué jusqu'à la saturation par les arguments de type professionnel et scolaire. La vocation de bibliothèque d'étude de la bibliothèque municipale de Lyon est reconnue par tous, et les arguments professionnels sont omniprésents même dans le discours des lecteurs : le plaisir de lire reste subordonné à l'utilité. Les demandes de prêt envoyées par les lecteurs sont systématiquement fondées sur des raisons professionnelles ou scientifiques : l'argumentaire professionnel devient un véritable lieu commun du discours des emprunteurs. Ce discours contraste assez nettement avec les pratiques réelles de lecture observées à travers les registres, notamment en 1899 : la plupart des lecteurs empruntent en fait des ouvrages de divertissement et se livrent vraisemblablement à la lecture par plaisir. Ainsi, les usagers semblent avoir intégré les principales lignes du discours ambiant et détourné à leur profit la morale du travail qui régit l'accès à la bibliothèque municipale de Lyon. Le jugement porté sur la lecture est d'ordre moral : la lecture est considérée comme une activité morale et moralisante, qui développe l'esprit et l'oriente vers le bien, contribuant à développer chez le lecteur les dispositions morales et l'amour du bien. La bibliothèque est dès lors investie d'un rôle éthique, elle a une influence sur la moralité publique de la ville : elle apparaît comme un havre de morale, qui s'oppose dans l'imaginaire urbain aux lieux de débauche que sont le café ou le cabaret. Mais la lecture est également perçue comme une activité dangereuse, qui peut devenir perverse si elle est détournée de son but normal. Il existerait ainsi une certaine forme de lecture qui, au lieu de le développer, corrompt l'esprit et brouille les repères : ce sont les "mauvais livres". La lecture est dangereuse car elle doit mobiliser un esprit critique qui n'est développé que par l'étude : les lecteurs les moins instruits sont donc particulièrement démunis et fragilisés devant cet effet pernicieux des mauvais livres. C'est pourquoi, selon Noé Richter, il n'y a pas à proprement parler de mauvais livres dans le discours paternaliste des élites du Second Empire, mais des mauvais lecteurs pour lesquels certains livres peuvent s'avérer

dangereux¹⁷. Dans le cadre de la bibliothèque municipale de Lyon, la condamnation des mauvais livres touche particulièrement les romans. Alors qu'il représente la forme de lecture et d'écriture privilégiée du XIX^e siècle, est " l'expression littéraire classique de la société bourgeoise triomphante " ¹⁸, et connaît alors son apogée esthétique, le roman est une forme particulièrement méprisée. En effet, le roman, et d'une manière générale la fiction, échappent au modèle traditionnel de la lecture studieuse : ils font appel à l'imaginaire, à l'évasion, au déchaînement des passions, et présentent un danger potentiel pour l'ordre et pour les mœurs. Le roman constitue " l'antithèse de la littérature instructive " ¹⁹ : c'est une lecture de plaisir, une lecture superflue, condamnée comme du temps gâché. Dans les représentations collectives, la lecture de romans est par ailleurs souvent identifiée à la lecture féminine, puisque les femmes sont supposées être des créatures d'émotion, plus sensibles à l'imaginaire qu'au rationnel, et à la lecture populaire, c'est-à-dire à la lecture naïve des lecteurs les moins instruits.

- 21 Cette conception moralisante de la lecture se traduit par une représentation manichéenne des lecteurs et produit un discours sur les bons et les mauvais lecteurs qui oppose systématiquement deux catégories grossières, celle des " travailleurs sérieux " et celle des " oisifs et désœuvrés ". L'expression de " lecteurs sérieux " ou de " travailleurs sérieux " apparaît comme une formule obsédante qui revient très régulièrement, aussi bien dans le discours des responsables que dans celui des usagers de la bibliothèque. C'est une catégorie morale et un modèle d'utilisation de la bibliothèque municipale qui semblent reconnus par tous. L'expression de " lecteurs sérieux " désigne d'abord essentiellement les grandes personnalités du monde intellectuel et politique, mais elle s'élargit rapidement et recouvre en fait tous ceux qui se livrent à des recherches érudites ou scientifiques suivies, en vue d'une publication ou de la réalisation d'un travail donné : il s'agit donc des enseignants, des écrivains, des historiens, des archéologues, des journalistes, des magistrats et de tous ceux qui préparent un examen ou un concours. Elle exclut tous les lecteurs qui consomment des livres au hasard, sans projet d'étude prédéfini et sans but avoué. La valorisation excessive et systématique des travailleurs sérieux a pour corollaire la dénonciation et la condamnation des lecteurs moins sérieux : ceux-là profitent de l'existence et de la gratuité d'une institution qui ne leur était pas destinée et qu'ils détournent de sa vocation première en en faisant un lieu de distraction. Ils ne poursuivent pas de recherches suivies, mais lisent au hasard ou lisent exclusivement des ouvrages légers : romans, revues, récits de voyages...En conséquence, ils sont soupçonnés de n'utiliser les livres que comme un prétexte pour fréquenter la bibliothèque municipale, pour profiter du chauffage en hiver et de la présence d'autres personnes, quand ce n'est pas pour des raisons plus troubles (vols, agressions). Les termes " oisifs " et " désœuvrés " représentent ainsi l'autre expression récurrente du discours moralisateur sur les lecteurs. Ces lecteurs " oisifs " sont chargés de toutes sortes de torts et de tares, physiques et morales, par les censeurs de la lecture de plaisir, qui en donnent une description diabolisée et souvent injurieuse. Ils correspondent également à la catégorie des " lecteurs indéliçats " ou " lecteurs louches " dont le personnel se méfie beaucoup. En 1905, Richard Cantinelli écrit dans un rapport au maire sur les perturbations de la salle de lecture : " Depuis quelques jours, les séances de la bibliothèque sont troublées par quelques jeunes gens désœuvrés qui, après avoir demandé un livre qu'ils ne lisent pas, font du bruit, causent et rient à haute voix, empêchant les autres de travailler " ²⁰. Ces fauteurs de troubles sont expulsés de la bibliothèque municipale et le garde est chargé de leur en interdire l'entrée. La description que donne Cantinelli de ces lecteurs " louches " révèle un certain nombre de clichés et de

légendes qui accompagnent cette catégorie d'usagers : il met en doute leur hygiène, leur santé, les soupçonne d'alcoolisme et de malhonnêteté, reprenant la série des tares et des vices traditionnellement associés à la pauvreté. Cantinelli affirme également que ces lecteurs ont couvert le mur de l'escalier de la bibliothèque de saletés et d'inscriptions obscènes et qu'" ils y inscrivent aussi leur numéro de prison et des signes conventionnels de reconnaissance " ²¹. Contre ces lecteurs indésirables qui suscitent une peur presque irrationnelle, Cantinelli demande en 1906 la surveillance policière de la bibliothèque municipale de Lyon. Bien souvent, la distinction éthique ou intellectuelle entre travailleurs sérieux et lecteurs désœuvrés recouvre ainsi la volonté de ségrégation sociale et l'intolérance des milieux lettrés envers les milieux populaires. La catégorie des lecteurs désœuvrés tend à recouvrir celle des lecteurs de romans, car la lecture de romans est présentée comme une caractéristique constitutive du lectorat indésirable, un critère supplémentaire de condamnation. Une lettre de Richard Cantinelli, rédigée en 1906, est parfaitement représentative de cet amalgame : " Depuis quelque temps, la bibliothèque est fréquentée par des individus d'apparence louche, *lisant force romans*, s'endormant par instants et gênant par leur mauvaise tenue et leur hygiène douteuse leurs voisins plus studieux " ²².

- 22 La sélection des lecteurs est totalement déterminée par cette représentation manichéenne du lectorat : toutes les dispositions pratiques prises à la bibliothèque municipale visent à établir des distinctions entre les différents types de publics qui fréquentent la bibliothèque ; elles tendent à écarter au maximum les désœuvrés et à favoriser les travailleurs. Au sein même de la bibliothèque, il existe plusieurs espaces et plusieurs types de services, destinés aux différentes catégories de lecteurs : la salle de lecture est le seul espace pleinement public de l'établissement, ouverte à toutes les catégories sociales. Elle est fréquentée par toutes les couches de la population, par des lecteurs de tous âges, et devient le théâtre de comportements jugés répréhensibles ou ridicules : les élites obtiennent vers 1909 l'ouverture d'une salle de travail réservée aux lecteurs sérieux, admis sur autorisation écrite du bibliothécaire, qui refusent de côtoyer les lecteurs moins savants. De même, le service de prêt est réservé aux lecteurs sérieux sélectionnés par le bibliothécaire. Une véritable hiérarchie s'établit ainsi au sein du lectorat de la bibliothèque, de la salle de lecture au service de prêt. Particulièrement hostile aux lecteurs oisifs, Richard Cantinelli prend plusieurs mesures pour les éloigner de la grande bibliothèque : dès 1904, son projet de nouveau règlement exclut du prêt les romans et la littérature légère ²³. Puis, en 1906, il tente de faire suspendre la distribution des romans pendant les mois d'hiver, considérant que c'est la littérature romanesque et la chaleur du poêle qui attirent les lecteurs indésirables : " La bibliothèque étant, comme chaque année dès les premiers froids, envahie par des désœuvrés qui n'y viennent que pour s'y chauffer et occupent souvent la place de lecteurs studieux, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de retirer de la distribution, pendant un mois, tous les romans " ²⁴. L'année suivante, il lance une réforme des horaires d'ouverture et justifie sa volonté de supprimer les séances du soir par le fait que les ouvrages majoritairement consultés le soir sont les romans : ainsi, la fermeture de la bibliothèque municipale ne causera aucun tort aux travailleurs sérieux et ne gênera que les lecteurs de romans ²⁵. Or, les romans, qui sont les principaux ouvrages demandés aux séances du soir, sont disponibles dans les bibliothèques populaires d'arrondissement : la réforme des horaires d'ouverture de 1907 a pour but de renvoyer les lecteurs de romans vers les bibliothèques populaires et de les écarter de la grande bibliothèque, domaine réservé des " vrais savants ". Ainsi, l'organisation du réseau municipal de bibliothèques entérine cette politique de

ségrégation et de hiérarchisation des publics, en attribuant aux différents catégories de lecteurs des établissements particuliers : la grande bibliothèque est le sanctuaire de la lecture érudite, vouée à la consultation sur place, tandis que les bibliothèques d'arrondissement prennent en charge le prêt de proximité et la lecture de divertissement. Cette réforme rationnelle qui sépare nettement les différentes fonctions de la bibliothèque municipale de Lyon, qui organise la complémentarité du réseau et doit permettre de simplifier l'accès au livre pour tous, contribue en même temps à renforcer la ségrégation traditionnelle des publics. Plus que jamais, il y aura une bibliothèque pour les érudits et une bibliothèque pour les lecteurs du commun ; une bibliothèque pour ceux qui travaillent la journée et une pour ceux qui ne travaillent pas ; une bibliothèque pour ceux qui lisent le latin et une pour ceux qui ne lisent que des romans ; une bibliothèque de prestige et une bibliothèque de charité.

- 23 Enfin, l'étude des registres de prêt permet d'analyser les pratiques de lecture du service de prêt à domicile, c'est-à-dire de suivre le déroulement des prêts, de savoir comment les lecteurs lisent. Quels sont les livres empruntés ? Combien de temps durent en moyenne les emprunts ? Les emprunteurs respectent-ils le règlement de la bibliothèque ? Y a-t-il une relation entre la profession ou le sexe des emprunteurs et leurs pratiques de lecture ?
- 24 L'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon est marquée tout d'abord par des abus disciplinaires très importants : tout au long du XIX^e siècle, le règlement est couramment bafoué par les usagers et les responsables, jusqu'à ce que Richard Cantinelli opère un strict redressement disciplinaire. Le plus choquant de ces abus est sans doute l'importance des privilèges accordés dans le prêt à domicile aux responsables de la bibliothèque, c'est-à-dire aux membres de la commission des bibliothèques d'une part, aux employés d'autre part. La commission des bibliothèques est un conseil de contrôle et de tutelle, chargé de répartir les fonds attribués à la bibliothèque, de décider des achats et des dépenses. Composé d'érudits et de notables, ainsi que de quelques conseillers municipaux, la commission a plus de responsabilités dans le fonctionnement de la bibliothèque que le bibliothécaire lui-même, qui se trouve en position de dépendance par rapport à ce comité. Il n'est donc pas étonnant que ses membres bénéficient d'un traitement privilégié à la bibliothèque dont ils sont pour ainsi dire les dirigeants. Ils ont tous accès au prêt et peuvent se permettre des négligences et des abus notoires : le cas d'Exupère Caillemer est particulièrement exemplaire. Doyen de la faculté de droit, président élu du comité, il constitue l'une des principales personnalités marquantes de la vie culturelle lyonnaise, garant du bon fonctionnement de l'établissement et de l'intégrité des collections municipales et nationales. En 1899, il emprunte deux ouvrages, le premier le 10 mars 1899, rendu le 8 février 1900 après 11 mois de prêt ; le second le 27 mars 1899, rendu le 29 avril 1904, soit cinq ans plus tard, alors que la durée réglementaire du prêt est de quinze jours seulement ! Pour lui, comme pour la plupart des "personnalités" de cette sélection, l'accès au prêt relève avant tout du privilège, plus que de la nécessité : c'est presque un titre honorifique. De plus, le bibliothécaire, qui dépend de la commission pour son poste comme pour son budget, qui doit être mandaté par elle pour toute acquisition, ne se trouve pas en position de lui refuser quoi que ce soit et est donc dans l'impossibilité de faire respecter le règlement.
- 25 L'importance des employés de la bibliothèques au sein du lectorat autorisé est d'autant plus surprenante, mais elle révèle également l'ampleur des privilèges du personnel de la bibliothèque. En 1899, huit personnes se déclarant employés de la bibliothèque empruntent régulièrement des ouvrages, ce qui représente la totalité du personnel de la

bibliothèque à cette date. Ils sont les principaux emprunteurs du corpus : ils empruntent en moyenne 34,4 ouvrages par personne et par an, c'est-à-dire presque quatre fois la moyenne générale : c'est leur présence qui explique l'importance du groupe des fonctionnaires dans le lectorat. Trois employés, MM. Chavanne, Thillet et Mahinc, empruntent chacun plus de 60 volumes, soit plus que la plupart des professeurs et universitaires. Cette présence massive s'explique essentiellement par le fait que les employés ont la maîtrise du registre de prêt : ils ont donc la possibilité d'emprunter des ouvrages sans autorisation réglementaire, en se contentant d'une autorisation verbale de leur directeur. Le conservateur, qui les connaît personnellement, est sans doute plus facilement porté à leur accorder ce prêt qu'il ne le serait pour d'autres employés. De plus, les employés de la bibliothèque se rendent sur place tous les jours, et profitent vraisemblablement de leur situation pour rapporter de la lecture pour toute leur famille. Enfin, dans la mesure où ils sont eux-mêmes chargés de contrôler la discipline du prêt, ils ont tendance à outrepasser très facilement, si ce n'est systématiquement, le cadre du règlement, le nombre d'emprunts simultanés et les délais maximums de prêt. Certains empruntent ainsi des ouvrages tous les jours, gardent chez eux une dizaine de volumes appartenant à la bibliothèque, puis les rendent tous ensemble plusieurs mois plus tard.

- 26 Après sa nomination en 1903, Richard Cantinelli s'attache à rétablir une stricte discipline de prêt et bouleverse complètement les pratiques de lecture dans l'établissement. Sitôt en place, il reprend méthodiquement les anciens registres de prêt pour vérifier les retours et envoie à tous les lecteurs qui possèdent encore des ouvrages des lettres de rappel. L'inspecteur d'académie reçoit ainsi une réclamation pour des ouvrages empruntés par deux répétiteurs en 1899²⁶ ; M. Bourgeois reçoit une lettre de rappel pour un ouvrage emprunté depuis quinze ans²⁷. Tous ces retardataires n'avaient manifestement pas été inquiétés jusque là, et Cantinelli obtient ainsi la réintégration d'ouvrages que ses prédécesseurs avaient sans doute jugés perdus à jamais. Il s'attache également à faire respecter au jour le jour les dispositions du règlement : il envoie systématiquement des lettres de rappel dès que le délai de quinze jours est dépassé, n'attendant pas, comme ses prédécesseurs, d'atteindre des retards spectaculaires. À cet égard, par contraste avec celui de 1899, le registre de prêt de 1910 est parfaitement révélateur de l'évolution et du redressement de la discipline. Le retard est devenu exceptionnel, alors qu'il était quasi systématique dix ans plus tôt. Les prêts se sont très nettement rapprochés de leur durée réglementaire de quinze jours : s'il y a toujours des retards, il ne s'agit plus que de quelques jours ou semaines, et non de mois ou d'années comme en 1899. Il n'y a plus de cas de livres sortis de la bibliothèque municipale pendant trois ou quatre ans comme s'était le cas auparavant, ni d'ouvrages non rendus : le registre de 1910 donne l'impression d'un service de prêt maîtrisé, austère et strict mais régulier. Le changement le plus spectaculaire apparaît dans l'évolution du comportement des lecteurs, qui s'adaptent immédiatement aux nouvelles dispositions du conservateur : sous la direction de Richard Cantinelli, ils prennent l'habitude de demander le prolongement de leurs emprunts au bibliothécaire et de s'excuser auprès de lui lorsqu'ils rendent un ouvrage en retard, ce qui n'existait pas avant 1904.
- 27 La nature des ouvrages empruntés est déterminée à la fois par la sélection des lecteurs et par les représentations morales de la lecture : conformément à la morale de travail qui règne sur la bibliothèque municipale de Lyon, les emprunts sont d'abord consacrés à des ouvrages sérieux relevant du domaine des sciences ou des idées. Les ouvrages scientifiques représentent 12,5 % des prêts en 1899, 30,5 % en 1910. Il s'agit presque

exclusivement de sciences humaines, massivement dominées par l'histoire, qui est à la fois l'une des grandes préoccupations du siècle, que l'on surnomme parfois " siècle de l'histoire ", et l'une des spécialités de la grande bibliothèque. Il s'agit aussi bien d'histoire récente, c'est-à-dire d'histoire du XIX^e siècle, que d'histoire médiévale ou ancienne. La généalogie des grandes familles, en particulier lyonnaises, l'héraldique, les biographies de souverains et l'archéologie tiennent une grande place. C'est l'histoire de la Révolution française et de l'Empire qui suscitent le plus de lectures, mais il faut également prendre en compte l'histoire locale : l'histoire de Lyon, du Lyonnais, du Beaujolais, des pays de l'Ain et de la vallée du Rhône constituent la première production des érudits lyonnais, et par là même leurs premières lectures. Les autres sciences représentées sont la géographie, le droit, l'économie, les sciences physiques et la biologie, et surtout la psychologie, qui connaît un grand succès en 1910.

- 28 Le domaine des idées est dominé par la philosophie et la critique littéraire, qui représentent deux centres d'intérêt majeurs des lecteurs de la bibliothèque. Là encore, le prêt est représentatif des goûts de l'époque, qui s'enthousiasmait particulièrement pour les critiques littéraires et leur réservait une large place. Les grands noms de la critique contemporaine sont présents dans les registres : Taine avec *La Fontaine et ses fables*, Sainte-Beuve, avec *Les causeries du lundi*, Faguet, Lemaître, Brunetière... En 1899, Hippolyte Taine est le second auteur par le nombre d'emprunts : ses différents ouvrages sont empruntés 60 fois dans l'année, et parmi eux, *La Fontaine et ses fables* est prêté 11 fois. De plus, la part de la critique dans les ouvrages empruntés ne fait qu'augmenter, au détriment de la littérature elle-même : on ressent à travers la nature des titres empruntés le contrecoup de la fermeture de la sélection et du durcissement élitiste imposé par Richard Cantinelli. En 1910, les ouvrages empruntés ne relèvent plus de la lecture de divertissement mais bel et bien de l'étude : on enregistre notamment un très net recul de la fiction, et de la littérature en général. La part de la littérature, tous genres confondus, dans les prêts, tombe de 36,6 % à seulement 10,6 %. Les emprunts sont maintenant dominés par les ouvrages de théorie littéraire, d'esthétique, d'histoire littéraire et de critique : la part de la critique littéraire progresse de 6,5 % à 13,5 %, dépassant celle de la littérature. Les ouvrages critiques sont dans leur immense majorité des biographies d'écrivains, mais aussi des traités théoriques et historiques analysant un genre, un mouvement ou un thème littéraire dans son ensemble, tel *Le roman bourgeois*, de Furetière. L'ouvrage le plus fréquemment emprunté en 1910 est d'ailleurs un traité critique, *Les contemporains*, de Lemaître.
- 29 On observe le même phénomène dans le domaine de la philosophie. En 1899, la philosophie représente 4,6 % des emprunts : il ne s'agit pas de philosophie contemporaine mais de " classiques " de la philosophie (Rousseau, Voltaire, Diderot, Kant, Spinoza, Descartes, Aristote et Platon...). Les philosophes modernes sont nettement moins représentés : les œuvres d'Auguste Comte, par exemple, ne sont prêtées qu'à deux reprises. Seuls les ouvrages de Cousin et de Fouillée sont assez régulièrement empruntés : ils figurent tous deux parmi les auteurs les plus fréquemment sollicités, avec chacun dix prêts. En 1910, la part globale de la philosophie a doublé (8,2 %), mais les classiques philosophiques connaissent un important recul et disparaissent pratiquement de la liste des prêts, remplacés par Fouillée, Stuart Mill, Janet, Herbert Spencer, Bergson ou Auguste Comte. Là aussi, les textes philosophiques sont souvent remplacés par des ouvrages d'analyse et de vulgarisation, véritables traités critiques portant sur un auteur (Platon, Nietzsche, Comte...). Cette évolution suggère plusieurs interprétations distinctes : tout

d'abord elle peut être considérée comme révélatrice de l'évolution du lectorat autorisé. Lecteurs avisés, très sélectionnés, intellectuels, les emprunteurs de 1910 n'ont plus besoin de se familiariser avec les textes originaux qu'ils connaissent déjà. Ils sont déjà passés au stade de la critique et de la réflexion sur les œuvres. Mais, le recul de la littérature pure peut aussi signaler une évolution dans le rapport au livre qui bouleverse la mission de la bibliothèque : en 1910, le livre est déjà devenu un objet courant, d'un prix abordable, en particulier dans les milieux aisés concernés par le prêt à domicile. En dix ans, le livre a largement pénétré les foyers, et il est possible que les lecteurs ne s'adressent plus à la bibliothèque municipale, désormais, que pour consulter les livres qu'ils n'ont pas acquis par eux-mêmes, c'est-à-dire les textes critiques, étant entendu qu'ils devaient acheter en priorité les œuvres. Avec le changement de bibliothécaire et de politique conservatoire, c'est le regard posé sur la littérature et sur la lecture en général qui a changé entre 1899 et 1910.

- 30 Par ailleurs, et malgré l'anathème jeté unanimement par les bibliothécaires et les lecteurs sur la lecture de divertissement, la lecture de plaisir représente une part très importante des emprunts, particulièrement en 1899. Ce sont d'abord les ouvrages d'actualité et la littérature contemporaine qui ont les faveurs du public. Contrairement à l'image traditionnelle des bibliothèques municipales comme " musées de livres ", le prêt porte massivement sur des ouvrages " modernes ". Plus de la moitié des ouvrages empruntés (47,2 % en 1899, 53,9 % en 1910) ont été publiés après la Révolution française : ils ne peuvent donc pas appartenir au fonds ancien, au fonds d'État issu des nationalisations révolutionnaires. C'est au contraire le fonds municipal, constitué par les acquisitions ultérieures, qui est concerné en priorité par le prêt à domicile. La lecture du service de prêt ne correspond donc pas à l'image étroite des bibliothèques municipales poussiéreuses, dans lesquelles on ne trouverait que des ouvrages classiques, voire dépassés, image entretenue par les témoignages contemporains : les emprunteurs s'intéressent en majorité aux ouvrages du XIX^e siècle. Mais la domination de la production contemporaine s'explique par la répartition des priorités dans l'établissement : puisque le fonds ancien est réservé à la consultation sur place, le prêt à domicile ne doit concerner que les ouvrages récents.
- 31 La liste des ouvrages empruntés par les lecteurs est révélatrice des goûts traditionnels des lecteurs français et comporte la plupart des grands " classiques " de la littérature française et étrangère. Les auteurs étrangers dont on emprunte les ouvrages sont les plus reconnus et les plus classiques : Shakespeare, Goethe et Dante. Parmi les ouvrages contemporains, on retrouve les plus grandes œuvres du romantisme et du réalisme, de Lamartine à Vigny, de Hugo à Zola. Cette liste correspond également aux grandes structures de la lecture publique au XIX^e siècle, telle qu'elle a pu être étudiée par Martyn Lyons à partir des ventes de librairie²⁸. Comme les chiffres de vente, les prêts de 1899 révèlent notamment le maintien de l'importance du classicisme du XVII^e siècle, avec la présence de Bossuet (sept emprunts), Molière (six emprunts), Pascal (six emprunts), Boileau et Fénelon (quatre emprunts), ainsi que Racine (trois emprunts). De même, la " littérature de sensibilité " du XVIII^e siècle reste présente dans le registre, avec notamment ses deux plus grands succès : *La nouvelle Héloïse* et *Paul et Virginie*. Mais cette représentativité, déjà relative, n'existe plus en 1910 : cette année-là, la pratique du prêt à domicile n'a plus aucun rapport, même négatif, avec les structures de la lecture publique, tous les emprunts sont de nature conjoncturelle, déterminés par l'avancement des travaux de chaque lecteur. En effet, en 1910, les comportements d'achat et d'emprunt

semblent se séparer définitivement, alors qu'en 1899 l'emprunt était en quelque sorte le palliatif à l'achat, et qu'on pouvait retrouver dans les registres de prêt l'écho des principales ventes.

- 32 Mais d'un autre côté, ce sont les formes les moins prestigieuses de la littérature contemporaine, le théâtre et le roman, qui sont le plus demandées, ce qui doit nous conduire à remettre en cause la reconnaissance postérieure par l'histoire littéraire du XIX^e siècle : la lecture du service de prêt ne correspond pas tout à fait à l'image du XIX^e siècle littéraire diffusée aujourd'hui par les anthologies. Selon Martyn Lyons, l'analyse de la réception littéraire contemporaine doit se démarquer de l'histoire littéraire, fondée sur des critères uniquement esthétiques : elle permet d'établir une " distinction essentielle entre les goûts du public à l'époque et les préférences de la critique littéraire postérieure ", de retrouver " les goûts les plus répandus des Français cachés sous les pieds des héros de plâtre érigés par la tradition académique " ²⁹. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne le registre de prêt de 1899 : la réalité de la lecture publique ne correspond pas aux canons de l'académisme définis *a posteriori* par l'histoire littéraire. Au lieu du " palmarès " traditionnel des grands auteurs du XIX^e siècle véhiculé par l'histoire littéraire (Balzac, Flaubert, Zola), les auteurs les plus fréquemment demandés en 1899 sont George Sand, Alexandre Dumas père et Alexandre Dumas fils. La liste des auteurs les plus fréquemment empruntés voit cohabiter une série d'auteurs tout à fait reconnus que nous avons déjà cités, et de nombreux auteurs mineurs, beaucoup moins reconnus, voire pratiquement oubliés. C'est le cas par exemple du dramaturge Victorien Sardou, dont les pièces de théâtre sont empruntées 33 fois en 1899, du poète et romancier André Theuriet, avec 22 emprunts, du romancier Feuillet et du dramaturge Pailleron. Les auteurs mineurs connaissent souvent un très grand succès, qui éclipse celui des auteurs plus reconnus : Sardou représente un plus grand nombre d'emprunts que Balzac ou que Zola ; Theuriet domine Lamartine et Vigny. Cependant, leur présence reste limitée car le lectorat de la bibliothèque municipale de Lyon est particulièrement attiré par la lecture savante : nous sommes en présence d'un lectorat sélectionné, qui dispose d'une formation critique assez développée, et qui n'est donc pas représentatif de la réception littéraire dans son ensemble. Ainsi, les œuvres de Stendhal, qui ne connaissent au XIX^e siècle qu'un succès de librairie mitigé, sont empruntées à neuf reprises à la bibliothèque municipale de Lyon.

Conclusion

- 33 Ainsi, l'analyse du lectorat du service de prêt de la bibliothèque municipale de Lyon à partir des registres a permis de mettre en évidence la fermeture de l'institution, qui contraste violemment avec un discours de service public et d'instruction populaire exacerbé. Au-delà des discours généreux et exaltés, la grande bibliothèque apparaît comme un établissement élitiste, réservé en pratique aux élites intellectuelles et sociales. Cette fermeture élitiste est révélatrice d'une conception idéologique et morale de la lecture, qui oppose de façon grossière et manichéenne lecture de travail et lecture de plaisir, bons et mauvais livres, " travailleurs sérieux " et " lecteurs désœuvrés ". Elle se concrétise par une politique particulière de la lecture publique dont le but est de distinguer et de séparer les différentes catégories de lecteurs, en leur attribuant des salles, puis des bibliothèques spécialisées. Au sein de la grande bibliothèque, la sélection, par le maire et le bibliothécaire, des lecteurs autorisés à emprunter des livres, vise à éloigner du prêt les lecteurs jugés moins sérieux et moins recommandables. La réforme

du réseau municipal de bibliothèques par Richard Cantinelli et Édouard Herriot en 1912 reproduit ce schéma en distinguant une bibliothèque d'étude et de consultation réservée aux lecteurs les plus érudits et des bibliothèques populaires pratiquant le prêt de proximité, ouvertes en soirées et possédant un fonds d'actualité et de divertissement. Elle traduit également l'amalgame flagrant entre lecture d'étude et lecture des élites, et l'incapacité des responsables de la bibliothèque à considérer un lecteur populaire comme un lecteur sérieux.

34 [correction typographique le 04 mai 2003]

NOTES

1. Magali DELAVENNE, *Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle, 1830-1912*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, juin 2000, 254 f°.
2. André LATREILLE et Richard GASCON, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Éditions Privat, 1984, p. 390.
3. Martyn LYONS, " Les nouveaux lecteurs : femmes, enfants, ouvriers ", dans *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, 522 p.
4. M. CARBONNIER, " Une bibliothèque populaire au XIX^e siècle, la bibliothèque populaire protestante de Lyon ", dans *Revue française d'histoire de Lyon*, Paris, 1978, 47^e année, n° 20, pp. 613-645.
5. Yves GRAFMEYER, *Quand le Tout-Lyon se compte*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 216 p., pp. 60-89.
6. *Idem*, p. 63.
7. Graham Keith BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie/Promodis, 1987, p. 172.
8. M. CHANLIAUX, " Les bibliothèques publiques de Lyon ", dans *La Gaule*, 30 novembre 1885, Arch. mun. Lyon (Archives municipales de la ville de Lyon), 87 WP 008.
9. Règlement révisé, article 14, 14 août 1874, Arch. mun. Lyon, 87 WP 006.
10. 3^e Règlement des bibliothèques municipales, article 9, 15 avril 1875, Arch. mun. Lyon, 87 WP 006.
11. Noë RICHTER, *Introduction à l'histoire de la lecture publique et de la bibliothéconomie populaire*, Bernay, Éditions de la Queue du Chat, 1995, p. 61.
12. Lettre de Desvernay au maire de Lyon, 31 août 1896, Arch. mun. Lyon, 111 WP 061.
13. Lettre de M. Pinguet au maire de Lyon, 5 février 1897, Arch. mun. Lyon, 111 WP 061.
14. Lettre de M. Pattay au maire de Lyon, 16 février 1900, Arch. mun. Lyon, 111 WP 061.
15. Lettre de Mme Revenu au Maire de Lyon, 27 juillet 1896, Arch. mun. Lyon, 111 WP 061.
16. Lettre de M. Chateignier au maire de Lyon, 3 juin 1898, Arch. mun. Lyon, 111 WP 061.
17. Noë RICHTER, *Introduction à l'histoire de la lecture publique...*, ouv. cité p. 18.
18. Martyn LYONS, " Les nouveaux lecteurs au XIX^e siècle ", dans *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, ouv. cité.
19. *Ibidem*, p. 372.
20. Lettre de Richard Cantinelli au maire de Lyon, 26 janvier 1905, Arch. mun. Lyon, 87 WP 001.

21. Lettre de Richard Cantinelli au maire de Lyon, 21 septembre 1906, Arch. mun. Lyon, 87 WP 001.
 22. *Idem.*
 23. Projet de règlement sur les prêts en dix articles, Richard Cantinelli, 22 mars 1904, Arch. mun. Lyon, 87 WP 006.
 24. Lettre de Richard Cantinelli au maire de Lyon, 12 décembre 1906, Arch. mun. Lyon, 87 WP 001.
 25. Lettre de Richard Cantinelli au maire de Lyon, 24 octobre 1907, Arch. mun. Lyon, 111 WP 061.
 26. Lettre de Richard Cantinelli à l'inspecteur d'académie, 26 janvier 1904, Arch. mun. Lyon, 177 WP 003.
 27. Lettre de Richard Cantinelli à M. Bourgeois, 28 mai 1904, Arch. mun. Lyon, 87 WP 006.
 28. Martyn LYONS, " Les best-sellers ", dans *Histoire de l'édition française*, ouv. cité, p. 374.
 29. *Ibidem.*
-

RÉSUMÉS

Cet article rend compte d'une étude approfondie des registres de prêt et de la correspondance de la bibliothèque municipale de Lyon à la fin du XIX^e siècle, effectuée dans le cadre d'une recherche de maîtrise. Selon les termes du règlement adopté en 1875, le prêt d'ouvrages à domicile, suscitant alors de vifs débats et polémiques, est autorisé comme une pratique exceptionnelle soumise à l'accord individuel du maire et du bibliothécaire. Ce travail a permis d'étudier le processus de sélection des lecteurs autorisés par l'administration à emprunter des ouvrages, révélateur d'une représentation idéologique de la lecture et des missions de la bibliothèque, et de mesurer les différences et les évolutions dans la politique conservatoire des deux directeurs successifs. Il a également été l'occasion d'une analyse sociale du lectorat, révélant la fermeture numérique et sociologique du service de prêt, véritable conservatoire d'un ordre ancien de la lecture contre les mutations considérables du lectorat au XIX^e siècle, et d'une analyse des pratiques de lecture, pouvant contribuer à une histoire du goût et de la réception littéraire.

This article gives a report of a research degree studying the lending registers and correspondence of Lyon's main public library for the late XIXth century. The practice of lending library books to the readers was then a rather controversial subject, giving rise to a strong debate in french libraries : according to the 1875 regulations of Lyon's library, lending appears as an exceptional practice that had to be personally authorized by the Mayor and the librarian. This research was an opportunity to study the way the authorities made a selection among potential readers, which reveals the way the librarian and Mayor used to conceive the tasks of a public library. Many differences have been noticed between the attitude and politics of two successive librarians towards the lending department. On the one hand, social analysis of the lending registers revealed the closeness and narrowness of the lending department audience, from a quantitative as well as sociological point of view. On the other hand, the study of the borrowers reading habits, the nature of lents and the titles of most claimed books, could contribute to history of literature focused on the readers.

INDEX

Mots-clés : Bibliothèque, France, Histoire culturelle, Histoire sociale, Livre, Lyon, Rhône, XIXe siècle